

Laëtitia FRIN-DESMOT

Notaire
9 rue de Vern
35200 RENNES

E.mail : etude.frin-desmot@notaires.fr
<http://office-sainthelie-rennes.notaires.fr>

Etude fermée le samedi

TELEPHONE (RENNES) 02.23.30.40.40
Service négociation - expertise : Vincent LEBLANC
vincent.leblanc.56059@notaires.fr

Bureau permanent :
2 place de l'Eglise
56490 GUILLIERS

TELEPHONE (GUILLIERS) 02.97.74.40.07
Service négociation - expertise : Samuel SIMON
negociation.56059@notaires.fr

SUCCESSION

PIECES A FOURNIR

I- Concernant la personne décédée

- 4 extraits de l'acte de décès (et non les bulletins),
- Originaux des Livret(s) de famille (nous en prendrons copie),
- Copie du contrat de mariage,
- Copie authentique de la donation entre époux,
- Testament,
- Copie des actes de donations consenties aux héritiers et à toute autre personne,
- Si la personne décédée était divorcée, joindre la copie du jugement de divorce,

II- Concernant les héritiers / légataires

- Livret de famille des héritiers (y compris les pages vierges),
- Copie du contrat de mariage des héritiers,
- Copie de tout acte révélant une donation consentie par la personne décédée,
- Relevé d'identité bancaire (RIB) des héritiers,
- Copie recto verso de la Carte d'identité ou du passeport
- Questionnaires d'état civil dûment complétés par les héritiers / légataires

III- Concernant les établissements bancaires

(S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant)

- Numéro des comptes bancaires et adresses des banques (fournir le dernier relevé),
- Numéro des comptes de la Banque Postale (fournir le dernier relevé),
- Livret de Caisse d'Epargne,
- Relevé de tous les portefeuilles d'actions ou titres,
- Copie des contrats d'assurance-vie,

IV- Concernant les biens immobiliers

- Titres de propriété,
- Règlement de copropriété,
- Contrats de location et coordonnées du gérant, du fermier le cas échéant, montants des derniers loyers et fermages,
- Coordonnées du syndic de la copropriété,
- Estimation des biens si vous la connaissez,
- Pour les biens détenus par une Société Civile, la copie certifiée conforme par la gérance des statuts, et un extrait K BIS de moins de trois mois

V- Concernant les autres actifs

(S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant)

- Pensions et retraite (numéros de pension, nom et adresse des organismes),
- Photocopie du dernier bulletin de salaire,
- Photocopie de la carte grise des véhicules, avec le kilométrage, ainsi que toutes pièces concernant remorques, bateaux etc
- Biens recueillis par succession ou donation (fournir la copie des actes et des relevés de compte du notaire, ou à défaut les coordonnées du notaire ayant reçu ces actes),
- Coordonnées de la Mutuelle, de la Sécurité Sociale et N° d'immatriculation,

VI- Concernant le passif

- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu,
- Dernière déclaration de revenus,
- Impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune, s'il y a lieu,
- Facture de la maison de retraite, s'il y a lieu,
- Justificatifs des aides à domicile (APA) et aides sociales (RMI, AAH, FNS),
- Reconnaissance de dette signée par le défunt ou au profit du défunt,
- Justificatifs de prêts en cours,
- Justificatif des frais funéraires,

Afin de nous permettre de couvrir les premiers frais de règlement de la succession, un acompte sera demandé par l'étude à la banque du défunt. A défaut d'approvisionnement de son compte, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prévoir pour le rendez-vous un chèque de la somme de 400 euros libellé à l'ordre de «SELARL Laëtitia FRIN DESMOT».